

Remise des prix au Grand Palais
SIBCA - 4 septembre 2025



TROPHÉES DE L'AMÉNAGEMENT

Valoriser les pratiques et les **projets exemplaires**
dans l'aménagement

2025
14^e édition

Trophées de l'Aménagement

Edito du président de l'UNAM

Chers adhérents,

Vous le savez, **notre métier est complexe** car il se trouve au carrefour de multiples problématiques aussi bien environnementales qu'économiques, sociologiques ou encore urbaines et architecturales. À bien des aspects, **notre responsabilité est grande** et notre expertise attendue par la collectivité mais aussi par les futurs usagers.

La conception et la réalisation de ces projets nécessitent donc une part de **prise de risque** et, même, de **courage** qui permettent ensuite à des quartiers d'être en phase avec leur présent mais surtout avec leur futur.



Nicolas Gravit
Président de l'UNAM

« ces projets nécessitent une part de prise de risque et de courage »

Il est important de rappeler que les **aménageurs laissent une empreinte sur les territoires** qu'ils façonnent, et c'est pourquoi il m'a semblé évident de poursuivre le travail de valorisation des opérations exemplaires réalisé par l'UNAM depuis déjà plusieurs années lors des Trophées.

Cette année, nous avons fait le choix de **mettre en avant plusieurs enjeux d'actualité** que je vous laisse découvrir dans cet appel à candidature. Les **Trophées de l'Aménagement sont une vitrine** pour vos entreprises qui seront mises à l'honneur au Grand Palais qui accueillera désormais la remise des prix.

Alors candidatez nombreux !

27 mai

Lancement des
candidatures

11 juillet

Limite de dépôt
des dossiers

21 juillet

Jury et sélection
des projets

4 septembre

Remise des Trophées
au Grand Palais



Sibca GrandPalais

7 Thématiques de Trophées

35 projets mis à l'honneur

Pour chaque thématique : 5 nominés dont 1 lauréat



Trophée du **Recyclage urbain**

Récompense les projets qui transforment des sites délaissés en lieux de vie, incarnant une nouvelle sobriété foncière et une revalorisation des territoires oubliés.



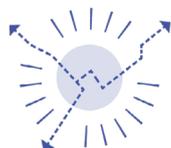
Trophée de la **Nature en ville**

Salue les démarches qui restaurent les continuités écologiques, réintroduisent le vivant en ville, en respectant les sols et en proposant une gestion de l'eau intégrée aux milieux.



Trophée de la **Maîtrise d'usage**

Met à l'honneur les projets qui dynamisent l'espace public, proposent des lieux vivants, et créent les conditions d'une ville active et conviviale.



Trophée de l'**Intégration urbaine**

Valorise les projets ancrés dans leur contexte local, en cohérence avec les tissus urbains, les ressources, les mobilités et les dynamiques du territoire dans lequel ils s'inscrivent.



Trophée du **Pavillonnaire durable**

Récompense les formes d'habitat innovantes, évolutives, et adaptées aux enjeux écologiques, notamment dans les tissus résidentiels en mutation.



Trophée de la **Ville Productive**

Met en lumière les projets qui réintègrent l'industrie, l'artisanat ou la logistique en mettant en avant les enjeux environnementaux et l'intégration paysagère de manière ambitieuse.



Trophée **Coup de coeur du Jury**

Distinction spéciale pour un projet singulier, audacieux ou exemplaire, qui interpelle par sa démarche, son impact, et appelle à de nouvelles manières de pratiquer les métiers de l'aménagement.

Candidatez

Mettez en lumière vos projets !

À QUI S'ADRESSENT LES TROPHÉES, QUI PEUT CANDIDATER ?

Les Trophées de l'UNAM sont accessibles à tous les aménageurs, publics, privés, ainsi qu'aux bailleurs sociaux.

COMMENT PARTICIPER ?

Étape 1 : Je prends connaissance du formulaire de candidature en ligne : [cliquez ici](#)

Étape 2 : Je réunis les documents et informations concernant mon ou mes projets.

Pour candidater, vous aurez besoin de :

- des informations descriptives du projet avec le titre du ou des Trophées choisis,
 - un plan masse,
 - un plan paysager,
 - des perspectives,
 - des images de synthèse et/ou des photos du site
- et tous documents jugés utiles par le candidat pour une mise en valeur optimum du projet.

Étape 3 : Je remplis le formulaire en ligne, présente rapidement mon projet et ajoute mes documents sur la plateforme avant le 11 juillet 2025.

Étape 4 : Je note la date de cérémonie de remise des Trophées, qui se tiendra au Grand Palais à Paris, lors du SIBCA, le jeudi 4 septembre 2025.

QUELLES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES ?

Les opérations éligibles peuvent être :

- > des opérations d'aménagement achevées depuis moins de 5 ans ;
- > des opérations d'aménagement dont les travaux ont démarré ou sont sur le point de démarrer.

QUEL CALENDRIER ?

- | | |
|--------------------|---|
| > le 27 mai 2025 | Lancement des candidatures |
| > 11 juillet 2025 | Date limite de dépôt des dossiers complets de candidature |
| > 21 juillet 2025 | Jury et sélection des projets |
| > 4 septembre 2025 | Remise des Trophées au SIBCA, au Grand Palais |